

De quoi être en colère

Au terme de neuf mois de discussions avec les organisations syndicales, le ministre s'était engagé à revaloriser la grille indiciaire des inspectrices et inspecteurs

- par un échelon supplémentaire dans la classe ordinaire (11^{ème} échelon à 1027)
- par un échelon supplémentaire à la hors-classe des IEN (hors échelle B)
- par un échelon supplémentaire à la hors-classe des IA-IPR (hors échelle Bbis)
- par un échelon spécial des IEN (hors échelle Bbis).

Or dans les textes présentés en CTMEN au mois de juillet, seul un échelon supplémentaire en classe ordinaire a été retenu et à un indice moindre que prévu.

Réaction du SNPI en CTMEN

Dans une déclaration publiée dans notre dernière lettre aux adhérents, le SNPI-FSU réagissait immédiatement : *« Vous comprendrez que les inspectrices et inspecteurs puissent éprouver un durable mécontentement d'autant que le renoncement ministériel à la promesse faite leur parvient à un moment où ils sont éprouvés et fatigués par la complexité de la situation [épidémique] et les problèmes qu'elle engendre. »*.

L'ensemble des organisations syndicales semblaient présenter un front uni de protestations qui s'est malheureusement déjà ébranlé au moment du vote, l'UNSA exprimant un vote favorable alors que l'ensemble des autres organisations votait contre.

En appeler à l'action collective

Le SNPI-FSU prenait l'initiative le 9 juillet d'un courrier adressé à l'ensemble des

organisations syndicales siégeant en CTMEN (FSU, UNSA, FO, CGT, SGEN-CFDT, SNALC) qui proposait des initiatives communes.

« Chères et chers camarades,

Le renoncement aux engagements pris par le ministre de l'Éducation nationale devant les inspectrices et inspecteurs quant à l'évolution de leurs grilles indiciaires entraîne un vif mécontentement. Nous avons été destinataires de multiples réactions où les amères déceptions se mêlent au sentiment d'injustice voir de colère.

Le SNPI-FSU vous propose d'agir dans la plus large entente entre nos organisations pour émettre les protestations nécessaires et exiger qu'un nouveau calendrier de mise en œuvre des engagements ministériels soit proposé la discussion avec nos organisations.

Pour cela nous proposons d'ouvrir une pétition en ligne à faire signer au courant de l'été qui attestera à la rentrée du mécontentement des inspectrices et inspecteurs d'adresser au ministre de l'Éducation nationale et au Premier ministre un courrier cosigné des organisations siégeant en CTM pour protester et exiger l'amélioration des grilles indiciaires des inspectrices et inspecteurs

Merci de vos réactions »

Seul le SGEN-CFDT nous a répondu et cela positivement. La volonté d'une action collective était donc fortement compromise. Pour autant, le SNPI-FSU n'y renonce pas et va s'adresser à nouveau aux syndicats du CTMEN pour proposer une lettre commune.

Au-delà de la réaction immédiate ...

Les premières réactions des collègues ont été très vives. Était exprimé le sentiment d'une injustice d'autant plus mal ressentie que la

période épidémique avait conduit les inspectrices et inspecteurs à un engagement très largement au-delà de leurs obligations statutaires.

Mais, il faut convenir que l'expression de cette colère n'était pas unanime, certains de nos collègues semblant préférer le silence à l'expression de leur mécontentement. Des logiques carriéristes individuelles étaient même parfois exprimées pour justifier le refus d'engagement dans des actions de protestation et de revendication collective.

.... quelles actions ?

La plupart de nos secrétaires de section académiques ont, de ce fait, exprimé leur inquiétude quant à un appel à une action générale de rentrée – par exemple, le boycott de l'ensemble des réunions de rentrée – qui, pour des raisons diverses, auraient donné lieu à des engagements des plus divers suivant les académies, voire les départements.

C'est pourquoi le SNPI-FSU a décidé d'appeler ses sections académiques à manifester leurs vives protestations mais sans définir une modalité unique d'expression, laissant le choix d'un boycott des réunions de rentrées ou au contraire d'une participation pour pouvoir y exprimer, par une déclaration syndicale, une demande claire de réouverture de discussions avec les organisations syndicales pour un nouveau calendrier de mise en œuvre rapide des mesures promises.

Bercy responsable ?

L'explication avancée d'une impossibilité invoquée par Bercy par crainte d'un déséquilibre des équités de traitement dans la fonction publique ne peut évidemment nous satisfaire. Nous savons, dans l'histoire des revendications indiciaires que c'est justement le jeu des déséquilibres qui produit les avancées indiciaires. Quant à une impossibilité budgétaire, nous constatons que Bercy a su la dépasser quand il s'est agi d'augmenter les indemnités liées aux emplois fonctionnels.

Une chose est sûre pour nous, l'engagement ministériel est irréversible et nous ne pouvons croire que ce serait, à la légère, sans concerter Bercy, que le ministre s'est engagé !



Le renoncement aux promesses indiciaires faites est inacceptable. Le SNPI-FSU appelle ses sections académiques à exprimer, par les moyens qui leur paraîtront les

mieux appropriés, une vive protestation et à demander la transformation de la grille indiciaire des deux corps d'inspectrices et inspecteurs telle que promise par le ministre. Le SNPI invitera très prochainement à nouveau l'ensemble des syndicats du CTMEN à la signature commune d'une lettre adressée au premier ministre et exprimant cette demande.